

«L'écotourisme en France : quels acteurs pour quels territoires ?

-BARTHON C, PICKEL-CHEVALIER S., 2009, « L'écotourisme en France : quels acteurs pour quels territoires », in : *Destinations et Territoires, Tourisme sans limites*, Les rendez-vous sur le tourisme Champlain, Editions Téoros, Presse de l'Université du Québec, Québec, pp.122-131

Céline Barthon, Maître de conférences, UMR 6590 - ESO - UNIVERSITE D'ANGERS – Esthua.

Sylvine Chevalier-Pickel, Maître de conférences, UMR 6590 - ESO - UNIVERSITE D'ANGERS – Esthua.

Résumé : En analysant les raisons de l'émergence de l'écotourisme en France cet article s'interroge sur la compatibilité et l'application de ce concept, notamment au regard des représentations stéréotypées de la nature et des cultures qui prévalent dans son acception nord-américaine. Il s'appuie ainsi sur une étude des acteurs et de leurs territoires d'action, afin mieux cerner quels sont les atouts mais aussi les faiblesses dans l'organisation de cette forme de tourisme, encensée par les médias mais difficile à encadrer et identifier.

Mots- clés : Ecotourisme – France – acteurs – territoires.

Introduction

Présenté aujourd'hui comme une forme de tourisme au fort potentiel de croissance, l'écotourisme a pourtant bien des difficultés à faire valoir ses apparentes vertus sur le territoire français. Apparue outre-Atlantique dans les années 1970-1980, répandue lors de la dernière décennie du XXe siècle à l'échelle de planète et plébiscitée par l'ensemble des Organisations gouvernementales (ou non) comme étant LA forme de tourisme par définition la plus « durable », ses applications en France restent à l'évidence peu visibles et encore peu développées. Pour preuve, les compilations de « bonnes pratiques » publiées par l'Organisation Mondiale du Tourisme en 2001 (avant l'Année Internationale de l'Ecotourisme de 2002) et en 2003, n'identifient aucune expérience française. A l'échelle du territoire national, les publications et références restent rares ; seul l'Outre-mer¹ et quelques Parcs naturels nationaux ou régionaux font l'objet d'études qui privilégient toutefois l'approche plus globale du tourisme durable². Même lorsque les médias nationaux s'emparent du concept à l'image du supplément « Voyages » du journal *Le Monde* (2007) ou du bi-mensuel *Ulysse* (2008), seul deux sites, le marais du Vigueirat en Camargue et la baie de Somme en Picardie, apparaissent dans le dernier.

L'objectif de cette contribution est de saisir les raisons de ce phénomène en s'appuyant sur deux hypothèses : 1) Le terme « écotourisme » et les principes auxquels il se réfère auraient du mal à s'imposer, tant dans le discours des acteurs (du tourisme et de l'environnement) que dans les dispositifs de gestion et de planification des espaces potentiellement concernés ; 2) Les sites et espaces naturels protégés ne seraient pas adaptés à son développement.

La méthodologie proposée sera, dans un premier temps, de discuter des termes et des principes qui définissent aujourd'hui l'écotourisme. L'origine nord-américaine du concept, les représentations stéréotypées d'une nature vierge faisant référence au *wilderness*, tout comme la question de la conservation de la nature et des cultures traditionnelles associées soulèvent la question de la compatibilité au cas français. Y a-t-il une place pour l'écotourisme en France, tant d'un point de vue conceptuel que vis-à-vis des autres formes de tourisme déjà implantées depuis plus de deux siècles ? Quels sont alors les espaces -à priori- concernés et touchés et sous quelles conditions ?

Dans un second temps, notre approche sera réservée aux acteurs car le développement et l'organisation de l'écotourisme, en France comme ailleurs, ne peuvent être fondés sur les seuls intérêts naturel et culturel d'un espace : ils relèvent avant tout de la capacité des acteurs à créer des synergies d'intérêts autour des questions de la conservation de la nature, du développement local et de l'accueil des publics. Qui sont-ils ? Sur quels types de lieux et d'espaces leurs initiatives prennent-elles forme et sous quels modes d'organisation ? Afin d'y répondre, nous avons choisi de nous appuyer sur les six années d'expériences issues de l'encadrement d'une formation en écotourisme à l'université d'Angers. Grâce au réseau d'acteurs constitué et aux nombreux travaux réalisés par les étudiants dans le cadre de stages et projets³, nous tenterons d'établir un bilan de l'écotourisme et de ses modalités d'expression et d'organisation sur le territoire national.

1 - Des définitions nord-américaines applicables à la vieille Europe ?

Il ne s'agit pas dans cette première partie de retracer l'évolution du concept (Couture, 2002), ni même de reprendre les multiples définitions inhérentes à cette forme de tourisme (Fennell David, 2001) dont les contours et les principes restent, au final, peu lisibles et souvent sujets à confusion au regard du concept plus global du tourisme durable. En revanche, nous souhaitons focaliser l'attention sur certains termes et discours associés aux trois définitions⁴⁵ couramment utilisées pour définir l'écotourisme à l'échelle internationale afin de les replacer dans le contexte français.

1.1) Un tourisme fondé sur l'observation, la découverte de la nature ...

L'objet même de l'écotourisme, la nature, déclinée à partir d' « espaces » ou de milieux dits « naturels » ou « peu perturbés » dans lesquels règneraient des « cultures traditionnelles » soulève un certain nombre de question. Il met notamment en avant des représentations de la nature et des cultures très stéréotypées, voire figées.

Pourtant, la nature, dans le prisme des représentations européennes ne peut s'entrevoir que sous la forme d'une construction sociale dynamique, entre rupture et continuité (Pickel, 2004). La valorisation d'une nature accessible à l'homme n'est pas nouvelle en Occident. Elle puise ses origines lointaines dans le thème de l'Arcadie, inventé par les Grecs antiques. C'est d'ailleurs cette conception d'un milieu idéal, bienveillant pour l'humanité qui prévaudra à l'époque moderne, bénéficiant du recul nécessaire à l'identification de la nature comme une entité propre, de la part d'une élite devenue urbaine depuis La Renaissance (Berque 1995). Déracinée des campagnes, cette dernière va rompre avec le contact à la terre-nourricière créant ainsi un autre rapport à la nature et l'émergence d'un nouveau regard sur l'environnement. L'analyse du mouvement pictural de cette période d'humanisme est riche d'enseignement car elle permet de distinguer deux conceptions de la nature idéalisée : l'une très docile dans la culture latine (Italie, France) et l'autre plus vigoureuse, dans la culture nordique (Flandre, Hollande), sans toutefois que ces deux visions ne s'opposent dans leur volonté finale de valoriser l'homme.

La rupture réelle s'opère au XIXe s, en raison du triomphe du Romantisme, glorifiant les milieux véritablement « farouches » correspondant désormais à des sites peu anthropisés, en marge de l'écoumène. Notons que cette nouvelle fascination a été rendue possible par le progrès technologique de la société occidentale, désormais à même d'observer l'expression du sauvage sans se sentir menacée. Le sauvage qui, dans le tumulte de la révolution industrielle devient sous le regard nostalgique des Romantiques, un témoin d'un monde ancien qui s'éteint. La nature n'y est plus à craindre ; au contraire, c'est elle que l'on commence, d'ores et déjà, à ressentir comme menacée par le progrès et la modernisation de la société.

L'idée de conservation de la nature puisant ses racines modernes dans la révolution industrielle, on comprend mieux pourquoi le mouvement romantique est à la source des représentations de la nature dominantes chez la plupart des conservationnistes jusqu'aujourd'hui (Grenier, 1996 : 131). Si protéger la nature s'impose désormais à nos sociétés contemporaines, l'histoire des différents courants et modes de conservation témoigne autant des avancées scientifiques et technologiques, que du contexte socio-économique politique et culturel dans lequel intervient l'évolution de ces représentations (Rodary et Castellanet, 2003)

1.2) ... et des cultures traditionnelles et populations qui y vivent.

La référence aux cultures traditionnelles issues de populations autochtones ou indigènes vivant dans les espaces naturels soulève un certain nombre d'ambiguïtés. Si les principes de l'écotourisme soulignent l'importance de l'implication des populations locales afin que le développement profite à ces dernières, force est de reconnaître que ces populations n'ont de traditionnelles que ce qu'elles ont bien voulu s'approprier ou réinterpréter comme faisant partie d'un héritage culturel à transmettre, afin d'affirmer leur identité. Leur assimilation à des groupes autochtones ou indigènes ne peut être effective au regard des migrations internes et externes ayant touché l'espace français. Ce brassage de population, en lien avec l'évolution de la société industrielle et post-moderne, est d'ailleurs un élément clé dans la compréhension de l'évolution des rapports nature/sociétés. Identifiée par J. Viard (1990) comme un « *Tiers espace* », juxtaposé aux entités « *ville* » et « *campagne* », avec pour particularité d'être « *défini par des urbains implantés dans les milieux ruraux* », cette nature « *sauvage, lointaine (...) et surtout universelle, mondiale, planétaire* » (Luginbühl, 1995) tendrait même aujourd'hui à se surimposer au modèle de la campagne cultivée, construit et socialisé depuis la Renaissance. Mettre en valeur un site naturel repose donc sur une construction sociale de la nature qui se modifie avec le temps en fonction du niveau de développement, mais aussi des représentations culturelles qu'on lui assigne. Aussi, l'idée revendiquée par l'écotourisme de privilégier l'implication des populations locales mènent-elles parfois à des impasses dans le sens où ces dernières ne vivent pas la nature sur des modalités homogènes et n'y projettent pas les mêmes enjeux. D'ailleurs, la nature vécue par les habitants-usagers-citoyens (Gumuchian et al., 2003) n'est pas toujours en adéquation avec celle revendiquée par les gestionnaires et ne concorde pas non plus forcément avec celle des visiteurs. Présentées par l'Organisation Mondiale du Tourisme comme un « capital », nature et culture deviennent ainsi l'objet d'enjeux et de pouvoir, souvent difficiles à partager.

Enfin, si l'on considère que l'écotourisme, dans ses principes et applications, doit limiter les retombées négatives sur l'environnement naturel et socioculturel, reconnaissons que l'évaluation de ces retombées, tant positives et négatives, reste aujourd'hui au stade de l'expérimentation au regard de la complexité et de l'ambivalence des interrelations entre tourisme et environnement. « *Aucun type de tourisme, même le plus doux, n'est sans effet pervers sur l'environnement (...) Nombre de nouvelles pratiques touristiques plus proches de*

la nature peuvent également devenir ravageuses, dès lors qu'elles suscitent l'engouement d'un grand nombre, car ce sont les milieux fragiles qui sont ainsi directement exposés. » (Knafo, 1992 : 21). Et il en va de même pour les impacts socioculturels puisque, par essence, le tourisme implique une mobilité, des contacts, des échanges qui génèrent des formes d'acculturation entre groupes culturels et sociaux différents et par conséquent en modifie l'identité. Quelle que soit la forme de tourisme présente, ce processus est en marche et ses effets sont d'autant plus marqués que l'écart socioculturel entre visiteurs et visités est grand.

1.3) Quelle adaptation possible pour un espace fortement anthropisé, développé et anciennement « touristifié » ?

« Grands espaces », « milieux naturels peu perturbés – sous entendu par l'homme », « régions reculées, difficiles », « cultures traditionnelles » ; « outil de développement pour réduire la pauvreté » : toutes ces références conduisent effectivement à s'interroger sur les conditions d'adaptabilité des principes et des objectifs de l'écotourisme dans un pays tel la France.

En 1995, Sylvie Blangy localise d'ailleurs les offres de produits essentiellement dans l'hémisphère Sud, les pays à forte diversité biologique, offrant une nature préservée, des parcs nationaux, des réserves privées et des communautés locales conservant leurs activités traditionnelles..., soit des caractéristiques bien éloignées de la situation française. Et de préciser « *L'Europe se sentirait plus à l'aise avec le concept du tourisme durable, qui tient compte de ses contraintes spécifiques : espace rural « anthropisé », aires protégées surfréquentées, faible diversité biologique, pourtour méditerranéen urbanisé, concentration humaine dans les cités, pollution et dégradation des sites naturels utilisés pour les loisirs, gestion des friches agricoles, pression de la chasse ...* ». Mais ces espaces ruraux anthropisés, ces paysages culturels européens ne sont-ils pas aussi, dans certains cas, des espaces naturels protégés ? La typologie et la localisation de ces espaces en France révèlent effectivement une emprise humaine conséquente et un fort émiettement : Parcs nationaux montagnards situés à proximité de stations touristiques, espaces du Conservatoire du littoral jouxtant l'urbanisation côtière, Parc naturel régionaux ou Réserves naturelles localisés en zones périurbaines etc., dans lesquels l'homme, par ses usages, intervient aussi dans la gestion des milieux.

Leur conservation ne peut d'ailleurs se passer de son intervention : celle, par exemple, du gestionnaire qui influence l'évolution d'un milieu naturel afin d'y favoriser la présence ou le développement de certaines espèces (notamment l'avifaune) ; celle de l'agriculteur qui, dans le cadre de protocoles adaptés, conduira son exploitation de manière à respecter les équilibres biologiques...mais aussi, et plus largement, celle des citoyens qui, par leur sensibilité et leur pratique, conduiront à légitimer ces actions.

Reste à placer le tourisme et les loisirs dans ce processus. La dualité des rapports entre tourisme et environnement qui se manifeste dans les espaces naturels au travers d'un public tantôt considéré comme protecteur, tantôt comme prédateur (Kalaora, 1996) demeure d'actualité. Cependant, les mentalités évoluent, tant du côté des acteurs du tourisme, du développement local que ceux de l'environnement. Mariage de raison ou réelle volonté d'ouverture et de valorisation ?

2. De l'écotourisme en action : quels acteurs pour quels territoires ?

Si l'on considère que l'invention du tourisme consiste à créer un nouveau type de relation à un espace (MIT, 2005), la diffusion de l'écotourisme en France, sur laquelle pourrait se construire des lieux en lien avec cette pratique, relèverait donc de la capacité des

acteurs à créer un nouveau type de relation vis-à-vis des espaces naturels (ou de la nature des espaces protégés). Une relation plus responsable, éco-citoyenne, fidèle aux principes même de l'écotourisme, mais aussi un accueil, des équipements et des services respectant les critères de protection tout en proposant des formes de médiation ou d'interprétation adaptées aux publics.

Le développement de l'écotourisme ne serait donc pas réduit à la seule prise en compte des richesses naturelles et culturelles d'un site, mais dépendrait avant tout des acteurs (Lequin, 2001) et de leur capacité (et volonté) à transformer ces richesses potentielles en ressources écotouristiques. Comme le souligne Bruno Sarrasin (2007) « *l'attractivité de la nature n'est pas «naturelle»* » ; elle résulte de projections sur la nature qui, au niveau international, met en avant l'influence des Organisations gouvernementales (ou non). En France, ces dernières sont peu présentes, laissant le champ libre à de nombreux acteurs publics et privés.

2.1) Les acteurs de l'écotourisme en France : organisation et projets

Avant même d'analyser concrètement « qui fait quoi » dans le développement d'une offre en lien avec écotourisme en France, notons dans notre échantillon une surreprésentation des structures publiques par rapport aux entreprises privées (tableau n°1). Ces dernières, rattachées aux secteurs des activités de pleine nature (sportive ou récréative), des hébergements (gîte, village de vacances) et des producteurs de voyages (tour-opérateur et agence réceptive), perçoivent dans cette forme de tourisme plusieurs finalités. Il s'agit le plus souvent de se démarquer d'un tourisme de nature ou rural, mais aussi de répondre à une demande qui reste, de l'avis des professionnels, assez difficile à identifier. Si le désir de nature est à l'évidence aujourd'hui perceptible dans de nombreuses enquêtes et indicateurs de tendance de la société, force est de reconnaître qu'il reste à difficile à traduire dans le domaine du tourisme et des loisirs tant le décalage entre discours et pratique reste de fait. La diversification des activités de ces structures en bénéficiant de l'image positive diffusée par l'écotourisme est également un objectif plus ou moins avoué. Tour-opérateurs, guides, hébergeurs, prestataires de services rivalisent de projets pour développer leur clientèle, ces initiatives résultant autant de l'implication (le plus souvent personnelle) de ces professionnels que de la volonté pour ces petites entreprises de faire face à la concurrence et à la saisonnalité de leur activité (cas des hébergements et des prestataires d'activités de pleine nature). Les voyageurs semblent de leur côté moins impliqués dans l'écotourisme qu'ils ne le sont dans la randonnée ou dans des démarches de tourisme éthique, solidaire ou responsable généralement plus orientées vers des destinations lointaines.

Tableau n°1 : les structures d'accueil des étudiants en écotourisme (2002-2007)

	STRUCTURES		STAGES/ PROJETS	
	effectif	%	effectif	%
Structures institutionnelles (OT, Pays, CC, CDT CG ...)*				
Services associés au développement touristique.	30	19%	31	16%
Prestataires d'activités de pleine nature	16	10%	18	9%
Hébergements	10	6%	13	7%
Voyagistes / Agences réceptives	14	9%	17	9%
Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ou structures associées (CINE, CIEP)*	23	15%	43	22%
Associations de protection et d'éducation à l'environnement	22	14%	29	15%
Equipements, structures type « maison » de PNR, RN				
PN et CL + délégation régionale de l'ONF*	25	16%	31	16%
Structures de développement local et culturel	6	4%	7	4%

Autres	8	5%	8	4%
TOTAL	154	100%	197	100%

(*) Abréviations : OT : Office de tourisme ; CC : Communauté de Communes ; CDT : Comité Départemental du Tourisme ; CG : Conseil Général ; CINE : Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement ; CIEP : Centre d'Initiation et d'Eveil au Patrimoine ; PNR : Parc Naturel Régional, PN : Parc National ; RN : Réserve naturelle ; CL : Conservatoire du Littoral ; ONF : Office National des Forêts.

Parmi les structures institutionnelles, les collectivités territoriales et les structures touristiques associées interviennent à différents niveaux. Pour les premières, l'écotourisme reste difficile à appréhender dans la globalité de ses principes : si l'on retient les principales motivations liées à la découverte de la nature et du patrimoine ainsi que les enjeux de développement local, le lien consubstantiel entre l'écotourisme et l'idée de protection active de la nature reste plus nuancé. Seules les collectivités impliquées dans la valorisation des espaces naturels protégés ou sensibles de leur territoire intègrent véritablement cette dimension dans leur projet. Les actions menées relèvent le plus souvent d'une logique d'équipement (aménagement des accès, signalétique d'interprétation des milieux naturels, muséographie ...) faisant intervenir différents modes de financement selon l'importance des chantiers (Région, Département, Intercommunalités, notamment au travers de contrats de pays, mais aussi très fréquemment l'Europe au travers de programmes Life ou Leader+⁶). La promotion et la communication ne sont pas en reste et s'intègrent dans une stratégie touristique globale ou plus rarement différenciée lorsque l'écotourisme ou le tourisme de nature (terme le plus utilisé) représentent un enjeu à l'échelle du territoire. C'est à ce niveau qu'interviennent les offices et comités départementaux ou régionaux du tourisme, leurs actions pouvant également combiner la mise sur le marché d'une offre de loisirs ou de séjours destinée à valoriser ces équipements.

La gestion territoriale des espaces naturels inclut de fait les structures et équipements des principaux espaces naturels protégés. Particulièrement bien représentées dans notre échantillon, on y retrouve principalement les Parcs naturels régionaux, les sites du Conservatoire du Littoral, les Réserves naturelles et les maisons de la nature associée à un site naturel classé. Paradoxalement, les Parcs nationaux restent peu représentés bien que leur position d'intermédiaire entre acteurs locaux et partenaires régionaux, nationaux ou européens les prédisposent « à définir les conditions d'une utilisation par le tourisme des patrimoines dont ils ont la charge » (IFEN, 2002). Ce constat devrait d'ailleurs évoluer avec la nouvelle loi sur les parcs naturels (n° 2006-436 du 14 avril 2006) visant une meilleure gestion territoriale de ces espaces naturels protégés. Quel que soit le niveau de protection (plus ou moins fort) de ces espaces, tous s'orientent désormais vers une gestion concertée et de plus en plus contractualisée. Les parcs naturels régionaux représentent, dans ce domaine, les structures territoriales les plus avancées dans la concertation et la gouvernance locale⁷. Notons néanmoins que le tourisme, comme l'écotourisme d'ailleurs, ne figurent pas parmi les missions clairement revendiquées : « les principaux utilisateurs des parcs sont leurs résidents, (...) les habitants des villes de proximité (...) et les touristes curieux et soucieux de la préservation de l'environnement et souhaitant découvrir des espaces protégés et authentiques »⁸ n'arrivant qu'en 2nde et 3^{ème}e positions. Chaque équipement, structure ou projet destiné à l'accueil des publics se doit donc de fédérer avant tout les habitants-usagers-citoyens tout en répondant à un objectif de valorisation touristique du territoire ce qui, dans les faits, peut parfois s'avérer contradictoire.

Enfin, soulignons l'implication du secteur associatif dans le développement de l'écotourisme en France et notamment des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement⁹ (type de structure le plus représenté dans notre échantillon en termes de nombre de stages réalisés). Traditionnellement orientées vers l'éducation à l'environnement

de scolaires tout au long de l'année, l'écotourisme représente pour ces structures un moyen d'élargir leurs domaines de compétence à d'autres publics. La programmation d'une offre en fin de semaine ou lors des vacances mêlant sorties-nature, événementiels, interprétations accompagnées et, dans une moindre mesure, séjours itinérants, contribue à élargir la période d'activité de ces associations le plus souvent situées à proximité d'espaces naturels protégés. Certaines disposent même d'un service tourisme, transversal aux services animation, communication et environnement, pouvant s'appuyer sur un hébergement géré au sein même de ces centres. Toute la difficulté est alors de cibler les attentes d'un public non-contraint (par opposition aux scolaires), attiré par la nature et l'environnement mais dont les pratiques ont pour particularité d'être peu encadrées et diffuses dans le temps comme dans l'espace. Les partenariats sont alors indispensables mais restent difficiles à contractualiser : si les prestations telles les balades accompagnées trouvent leur place dans l'offre touristique ou d'éco-loisirs de proximité, les courts-séjours s'avèrent plus ardues à référencer auprès des opérateurs touristiques classiques pour qui les CPIE ne sont pas des partenaires à proprement parler.

Enfin, c'est plus la profusion d'acteurs, aux missions et appartenances variées, qui caractérise aujourd'hui l'écotourisme en France. Véritable atout pour le développement local, il n'en demeure pas moins que cet émiettement contribue au manque de lisibilité de ce secteur qui reste aujourd'hui plus focalisé sur les éco-loisirs que sur la constitution d'une offre de séjours. Si les espaces naturels protégés et les acteurs publics associés à leur fonctionnement représentent les structures et les territoires potentiellement les plus touchés, la mise en œuvre d'une gouvernance au sein même de ces ensembles reste un défi à relever.

Par ailleurs, la situation géographique des 154 structures de notre échantillon nous conduit à prendre du recul sur la nature même de ces espaces...

2.2) Typologie des sites et espaces touchés par l'écotourisme en France

La localisation des structures précédemment analysées n'est pas sans équivoque au regard de l'image des grandes destinations « nature » peu anthropisées véhiculée par l'écotourisme. Bien évidemment, toutes ne sont pas territorialisées dans le sens où elles peuvent développer des produits ou des prestations sur des espaces plus ou moins distants de leur siège d'activité (cas notamment des **Tours Opérateurs**). Pourtant, la répartition spatiale de ces acteurs laisse apparaître une implantation forte dans les communes urbaines (ou périurbaines), littorales et de montagne, la localisation en milieu rural ne représentant qu'un tiers des structures répertoriées. La corrélation entre des espaces ruraux (moins industrialisés et urbanisés) et le développement de l'écotourisme serait donc à relativiser, d'autant plus que ces communes sont pour beaucoup situées dans l'aire d'influence de pôles urbains ou d'agglomérations d'importance régionale. Plus que l'environnement d'accueil, il semblerait donc que la proximité d'une ville, le niveau de touristicité et la présence ou proximité d'espaces naturels protégés soient les critères les plus significatifs pour définir les espaces où l'écotourisme tend à se développer. Le croisement de ces variables permet ainsi de distinguer quatre types de lieu ou d'espaces :

1- Les sites et zones naturelles protégés, situés dans l'aire d'attraction urbaine des grandes métropoles, où les enjeux de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel se définissent en corollaire d'une pression urbaine forte. Espaces de respiration, de loisirs ou de résidence temporaire pour une population citadine en quête de nature, les Parcs naturels régionaux (Vexin français, Chevreuse, Forêt d'Orient ...), les Réserves naturelles (Saint-Quentin-en Yvelines) ou encore les forêts domaniales (Rambouillet) sont aussi territoires

habités par une population dont les comportements et la mobilité se rapprochent d'un modèle urbain. La demande qui s'y exprime relève donc plus des éco-loisirs et des actions d'éducation, d'éveil et de sensibilisation à l'environnement en direction d'un public de scolaires ou de groupes constitués. Si l'intérêt patrimonial naturel réel (en termes de biodiversité) ou relatif (vis-à-vis du patrimoine urbain par exemple) de ces espaces ne permet pas d'y identifier de lieux ou destinations écotouristiques forts, la contiguïté ville-espace de nature crée des dynamiques et un marché que de nouveaux opérateurs tentent de développer.

2- Les sites naturels en position littorale ou rétro-littorale pour lesquels la fréquentation dépend étroitement de l'attractivité touristique du rivage. Rappelons que ce milieu reste la première destination des Français pendant leurs vacances, le tourisme y représentant la première activité productive. Si les pratiques balnéaires orchestrées autour des stations ne correspondent pas à celles véhiculées par l'écotourisme, on constate cependant une évolution importante de la sensibilité du « grand public » vis-à-vis de la nature littorale, très fréquemment assimilée à un patrimoine devant être protégé. Certes, cette représentation ne donne pas lieu à de réelles pratiques écotouristiques. En revanche, elles s'accompagnent volontiers de loisirs axés sur la découverte des milieux naturels (Réserves naturelles, terrains du Conservatoire du Littoral...), que les acteurs des espaces protégés, appuyés par les collectivités, tentent d'encadrer et de développer. A ce titre, une enquête menée auprès des touristes fréquentant les stations de Biarritz, La Baule et Royan montre que près d'un vacancier sur deux agrément ses vacances de la visite d'un site protégé de proximité (Pickel 2004). Les possibilités de développer les éco-loisirs ou les courts-séjours thématiques dans les espaces protégés situés en périphérie des stations et villes littorales sont donc réelles, pour peu que l'on dépasse l'image réductrice et fortement connotée d'un « tourisme de masse » qui leur est associée. Ces nouvelles pratiques et représentations à partir desquelles l'écotourisme peut se diffuser questionnent d'ailleurs les modes d'intégration de la nature dans la gestion des littoraux touristiques, fortement urbanisés. Vincent Andreu-Boussut (2004) émet d'ailleurs l'hypothèse que ces nouveaux usages participent au renouvellement de l'image et des fonctions touristiques du littoral, notamment pour les stations balnéaires audoises (Languedoc-Roussillon) incluses ou jouxtant le Parc naturel régional de la Narbonnaise.

3- Les espaces naturels protégés situés en zone de moyenne et haute montagnes répondent sensiblement aux mêmes enjeux, « *la nature des vacanciers étant d'abord la montagne et le littoral* » (Urbain, 2004). L'écotourisme est cependant mieux diffusé et étudié sur ces territoires en raison notamment de l'importance (en nombre et en surface) des espaces protégés et de leur rôle dans les économies locales, tant dans le domaine du tourisme que du maintien d'une agriculture de montagne. La région Rhône-Alpes disposant de deux Parcs nationaux, une quarantaine de Réserves naturelles et pas moins de six Parcs naturels régionaux s'est d'ailleurs lancée dans la mise en place d'un référentiel visant à identifier et qualifier l'offre en écotourisme, en lien avec les acteurs du territoire. Basé sur le concept d'éco-prestations « activités et hébergements » et « découvertes et pédagogie », ce dispositif reprend les trois champs du développement durable tout en intégrant les principes de l'écotourisme (prestations axées sur la nature et la découverte des patrimoines intégrant le principe de protection et une composante éducative). Au travers de cette démarche, novatrice sur le territoire, s'esquissent des formes de requalification du tourisme et des loisirs de montagne. On retrouve d'ailleurs la même tendance dans le Parc National des Cévennes où l'association « Cévennes écotourisme » assure la formation et l'accompagnement technique des entreprises touristiques locales pour les conduire à la signature de la Charte Européenne du Tourisme Durable, en définissant une stratégie individualisée à moyen terme, sous la

forme d'actions visant à qualifier leur activité (Jaffuel et Pin, 2006). Reste que l'application de ces démarches ne peut se faire que dans la durée, ce qui sous-tend des financements adaptés... Et c'est à ce niveau que l'on observe certainement les dysfonctionnements les plus forts dans l'organisation et la planification de l'écotourisme en France, la pérennisation des actions en faveur de son développement étant étroitement associé aux financements publics contractuels.

4- Enfin, les territoires ruraux (montagne et littoral exclus), en marge des grands centres d'attractivité, constituent un quatrième type d'espace où l'écotourisme tend à devenir réalité. Néanmoins, la diversité des situations est ici plus difficile à analyser et demanderait un approfondissement, tant ces derniers sont aujourd'hui tiraillés entre des dynamiques urbaine et patrimoniale différenciées. Les équipements, infrastructures et services y étant moins développés, leur capacité à se positionner sur la carte du tourisme en France (si l'on exclut le phénomène des résidences secondaires) reste plus limitée, ce qui semble également valable pour l'écotourisme.

Conclusion

Si le territoire français ne se prête pas aux conceptions traditionnelles de l'écotourisme, façonnées dans une Amérique du Nord moins profondément anthropisée, son emprise est pourtant bien réelle et doit être reliée au « désir de nature » et à la dynamique récente de patrimonialisation des espaces naturels et des paysages culturels associés. Mais d'autres critères interviennent dans la construction d'un lieu ou d'une destination (éco)touristique et nous en avons identifiés au moins trois, auxquels il faudrait ajouter une réelle volonté politique, notamment nationale : 1) la présence d'un réseau d'acteurs structuré, ce qui manque encore en France, les réseaux du tourisme et de l'environnement n'étant que très localement et partiellement connectés ; 2) la proximité d'un centre ou d'une aire urbaine ; 3) la présence d'espaces naturels protégés, sur lesquels l'imaginaire de la nature sauvage peut fonctionner si les conservateurs et gestionnaires incluent cette dimension dans leur projet.

Car contrairement aux grandes destinations écotouristiques internationales, la France ne représente pas un pays pionnier en la matière, malgré ses antécédents qui ont fait d'elle le premier pays touristique au monde. Avantage ? Inconvénient ? Si l'écotourisme, décliné sous la forme de séjours et surtout d'éco-loisirs, est « *un concept fructueux pour le tourisme français* » (Blangy S., Dubois G., et Kouchner F., 2004), l'émergence de nouveaux lieux (ou le renouvellement d'anciens) est en cours.

Notes :

¹ Les références sur l'Outre-mer français prenant en compte la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane sont effectivement plus nombreuses – cf. bibliographie. Notons que ces départements d'Outre-mer ne sont pas pris en compte dans le présent article qui se réfère uniquement à la métropole.

² Dans le cadre, par exemple, de l'application de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés (Parcs nationaux européens) ou encore, dans les Chartes des Parcs naturels régionaux qui concrétisent le projet de protection et de développement durable du territoire pendant dix ans.

³ L'utilisation d'un tel matériau dans la recherche impose une prise de recul quant à la généralisation des données (lieux de stage influencés par la région d'origine des étudiants, par leurs projets mais aussi par les réseaux professionnels et personnels propres à la formation et à chacun d'entre eux). Notons cependant que ces biais sont à nuancer, le recrutement étant large, tant d'un point de vue géographique qu'en termes de formations initiales et de projets. La mobilité des étudiants n'apparaît pas comme un facteur discriminant, sauf pour les stages à l'étranger ou dans des lieux très isolés, ne disposant pas de transports collectifs et d'hébergements de proximité.

⁴ Il s'agit des définitions de la Société Internationale d'Ecotourisme (TIES) « Forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales », de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) « voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature - ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente

observable depuis ces milieux - encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages » et de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) « toutes formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du touriste est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles. Il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être. Il comporte une part d'éducation et d'interprétation du patrimoine naturel et culturel. Il est généralement organisé, mais pas uniquement, pour des groupes restreints par de petites entreprises locales spécialisées (...). Il limite les retombées négatives sur l'environnement naturel et socioculturel et favorise la protection des zones naturelles, en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles ; en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales ; en faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel »

⁶ Life : L'Instrument Financier pour l'Environnement. Programme de financement européen dont l'objectif est de soutenir le développement et la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement et du développement durable - Leader + : programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur.

⁷ On pourra consulter les documents internes à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, notamment le schéma du système participatif dans le fonctionnement d'un parc ou encore l'application des principes de participation et de démocratie au travers de la gouvernance de ces territoires (<http://www.parc-naturels-regionaux.fr>)

⁸ Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

⁹ Union Nationale des Centres Permanents d'initiatives pour l'Environnement (<http://www.cpie.fr>)

Bibliographie

Andreu-Boussut V., 2004, *L'aménageur, le touriste et la nature sur le littoral de l'Aude (France) : modèle de gestion, pratiques touristiques et enjeux environnementaux*, Thèse de Doctorat, Université de Marne-la-Vallée, 446 p.

Berque A., 1995, *Les Raisons du Paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*. Paris, Ed. Hazan, 190 p.

Blangy S., 1995, Ecotourisme, tourisme durable et tourisme rural, *Cahier Espaces* n°42, Editions Espaces, pp. 60-67.

Blangy S., Dubois G., Kouchner F., 2004, L'écotourisme, un concept fructueux pour le tourisme français, *Espaces* n°195, pp. 48-55

Breton J-M. (Dir), 2001, *L'écotourisme, un nouveau défi pour la Caraïbe ?* Ed. Karthala-Crejata, 454 p.

Charles L., Kalaora B., 2007, De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? *Espaces et Sociétés*, n° 130, 2007/3, pp. 121-133.

Couture M., 2002, L'écotourisme, un concept en constante évolution, *Téoros* vol. 21, n°3, automne 2002, pp. 5-13.

Fennell David A., 2001, A content analysis of ecotourism definitions, *Current Issues in Tourism*, 2001, vol.4, n°5, pp. 403-421.

Grenier C., 1996, *Réseaux contre nature, conservation, tourisme et migrations aux îles Galapagos (Equateur)*, Thèse de Doctorat de l'Université de Paris I, 767 p.

Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R. et Roux E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Ed. Economica, Coll. Anthropos, Paris, 186 p.

Ifen, 2002, Les Parcs nationaux, entre protection et développement, *Les données de l'environnement*, octobre 2002, n°78, 4 p.

Jaffuel R., Pin M., 2006, « La Charte européenne du tourisme durable dans le Parc national et réserve de biosphère des Cévennes (France) : la rencontre entre un concept et un territoire », in. Gagnon C et S. (Dir), *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce : de la conservation au développement viable des territoires* », *Presses Universitaires du Québec*, pp. 211-227

-
- Kalaora B., Granier M., 1996, Public protecteur ou public prédateur ? *Revue Espaces* n°138, pp. 44-53.
- Knafou R., 1992, « De quelques rapports souvent contradictoires entre tourisme et environnement », in Ministère de l'environnement et du tourisme, Actes du colloque de La Rochelle « Tourisme et environnement » du 13-14 mai 1991, Paris, Ed. la Documentation Française, pp. 16-23.
- Lequin M., 2001, *Ecotourisme et gouvernance participative*, Presses Universitaires du Québec, 234 p.
- Luginbühl Y., 1995, De la campagne cultivée à la nature sauvage, *Cahier Espaces* n°42, pp 28-34.
- MIT, 2005, *Tourismes 2 Moments de lieux*, Ed. Belin, collection Mappemonde, 349 p.
- Organisation Mondiale du Tourisme, 2001, *Développement durable de l'écotourisme, une compilation de bonnes pratiques*, OMT, 255 p.
- Organisation Mondiale du Tourisme, 2003, *Le développement durable de l'écotourisme: une compilation des bonnes pratiques des PME*, OMT, 305 p.
- Pickel S., 2004, *Représentations et pratiques de la nature dans les stations atlantiques françaises : une construction évolutive*, Thèse de Doctorat, Université Paris 7, 486 p.
- Rodary E., Castellanet C., 2003, *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, Paris, Karthala, Collection « Economie et développement », 308 p.
- Sarrasin B., 2007, Quelques dimensions politiques de l'écotourisme : l'attractivité de la nature n'est pas « naturelle », *Etudes Caribéennes*, 6/2007, <http://etudescaribennes.revues.org/document455.html>
- Urbain J-D., 2004, Mais où est donc la nature des vacanciers ?, *Cahier Espaces* n°81, pp. 35-42.
- Viard, J., 1990, *Le Tiers Espace, Essai sur la nature*, Paris, Meridiens, Klincksieck, 152 p.